

Monsieur le Ministre,
Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Ce 3^{ème} Congrès international des aires marines protégées est pour moi un moment important, dont je suis heureux qu'il puisse se tenir ici, à Marseille, sur les bords de la Méditerranée.

Je veux donc en remercier très chaleureusement les organisateurs.

Cette rencontre revêt à mes yeux un caractère particulièrement positif. Car pour tous ceux qui, comme moi, plaident la cause des océans dans les instances internationales, le sentiment affleure parfois d'être particulièrement pessimiste.

Face à des publics qui ignorent encore l'importance et la fragilité des milieux océaniques et qui découvrent les périls auxquels nos mers sont exposées, mon rôle consiste en effet souvent, comme mon père le fit en son temps pour la Méditerranée, à alerter les consciences et les décideurs. C'est une tâche éminemment nécessaire, et c'est souvent la première étape de l'action environnementale.

Avec la thématique des aires marines protégées qui nous réunissent aujourd'hui, j'ai le sentiment de pouvoir esquisser des perspectives de progrès.

Un progrès encore insuffisant, qui demande la poursuite des efforts : le but de cette semaine est précisément de mieux identifier les moyens nécessaires au développement des aires marines protégées.

Mais un progrès fiable, dont nous pouvons d'ores et déjà percevoir les effets, et pour lequel nous disposons déjà d'orientations précieuses.

Les engagements pris à Nagoya, les aires marines protégées qui actuellement se créent à travers le monde, la mobilisation dont cette semaine témoigne sont autant de points positifs qui doivent nous inciter à redoubler de détermination.

Et le programme même de cette semaine, centré autour de la mutualisation des connaissances, du partage des bonnes pratiques et du développement de réseaux d'aires marines nous fournira pour cela une aide essentielle.

Plus que jamais, nous devons donc être déterminés. Pour moi qui ne suis pas un praticien direct des aires marines, mais qui me fais leur avocat chaque fois que je le peux, cette détermination me pousse à agir dans trois directions principales.

La première est la sensibilisation du plus grand nombre. Les aires marines sont aujourd'hui insuffisamment perçues par les décideurs et les opinions publiques comme des solutions pertinentes, souples et cohérentes. Leur potentiel économique, capable de proposer des perspectives de croissance durable, est notamment sous-estimé.

C'est pourquoi je tâche d'en développer les mérites dans les enceintes où l'occasion m'en est donnée, en particulier face à des publics d'acteurs économiques.

C'est aussi dans ce but que j'ai lancé la Monaco Blue Initiative, forum international dans lequel défenseurs de l'environnement, responsables politiques et acteurs économiques peuvent dialoguer et mieux apprendre à coordonner leurs objectifs. Cette Monaco Blue Initiative se réunit chaque année et consacre une grande partie de ses travaux aux aires marines protégées.

J'œuvre aussi pour l'instauration d'un droit international plus adapté, en particulier dans certaines zones très sensibles, comme les régions polaires.

Monaco, qui a signé dès 1982 la Convention de Montego Bay, participe activement à toutes les instances internationales où s'élabore le droit de la mer. Dans ce cadre, nous consacrons une énergie particulière aux aires marines protégées. J'espère que les améliorations des instruments juridiques pertinents permettront d'en faciliter l'installation.

Des menaces d'un genre nouveau se manifestent, du fait de la fonte des glaces. Avec la perspective de voir se développer le trafic maritime, la pêche et l'exploitation des sous-sols de ces zones particulièrement sensibles, il est de notre responsabilité de trouver les mesures appropriées de conservation.

Enfin, et c'est la troisième orientation que je veux ici évoquer, nous devons mobiliser des moyens humains et financiers plus importants pour la mise en place, le développement, mais aussi l'entretien et la surveillance des aires marines. Car, face aux objectifs ambitieux qui sont les nôtres, le manque de moyens est souvent le principal frein.

Or, grâce aux perspectives de croissance économique durable qu'elles portent, les aires marines protégées doivent nous permettre de mobiliser de nouveaux acteurs, autour d'une nouvelle croissance bleue.

C'est en ce sens que Monaco travaille, avec notamment le Gouvernement français, à la création d'un mécanisme financier dédié aux aires marines de Méditerranée. Cette proposition monégasque est aujourd'hui l'objet d'échanges très intenses et féconds avec nos partenaires, et j'espère que des avancées significatives pourront bientôt être annoncées.

.../...

Tels sont, Mesdames et Messieurs, les efforts que je consacre aux aires marines protégées.

Grâce à vous, à votre mobilisation et à l'énergie de tous ceux qui, comme nous, savent que leur avenir réside en partie dans ces milieux marins trop souvent délaissés, ils porteront des fruits.

Au-delà des mers elles-mêmes, je crois en effet que les aires marines protégées tracent un chemin plus vaste, pour la protection de notre environnement. Car la mer incarne mieux qu'aucun autre élément la fragilité de notre cadre de vie. Et les aires marines protégées représentent en cela un espoir unique d'apprendre à préserver cette richesse sans renoncer aux rêves des hommes.

Comme l'a écrit la grande zoologiste américaine et pionnière de l'écologie Rachel Carson, « dans le monde artificiel des villages et des villes, l'homme oublie souvent la nature réelle de la Terre (...). Mais ce sentiment lui vient très nettement quand il navigue (...). Alors, ce qui ne lui arrive jamais à terre, il apprend et comprend que son monde est avant tout un monde d'eau, un globe dominé par son manteau marin, où les continents ne sont que des accidents temporaires à la surface de cette mer qui nous entoure. »

Je vous remercie.